



---

## CABINET DU PRESIDENT

N'Djaména, le mercredi 03 janvier 2024

Fin du processus référendaire  
et début de la 5<sup>ème</sup> République du Tchad

### **Point de presse du Président de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA)**

#### **Mesdames et messieurs les journalistes**

Les Tchadiennes et Tchadiens, appelés aux urnes le 17 décembre 2023, se sont prononcés à l'adoption du projet de Constitution pour un Etat unitaire fortement décentralisé. La promulgation solennelle de cette Loi fondamentale, le vendredi 29 décembre 2023, par le Président de Transition, Président de la République, Chef de l'Etat, le Général Mahamat Idriss Déby Itno, en présence des Présidents de Grandes Institutions de la République, consacre la 5<sup>ème</sup> République, et conclut ainsi un processus référendaire exaltant et passionnant.

Le scrutin, organisé conformément aux recommandations et résolutions du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS), a été précédé d'une

campagne électorale durant laquelle des partis politiques et regroupements de partis politiques ont sillonné les 23 provinces de notre pays, pour convaincre les concitoyens à voter, soit pour le «**OUI**», soit pour le «**NON**» au projet de Constitution soumis au vote.

Les organes d'information et les professionnels des médias ont joué un rôle crucial dans l'accès du public aux idées des camps en compétition, aussi bien par la diffusion directe ou la rediffusion de leurs messages officiels que par la couverture de leurs activités électorales, tout en servant de relai aux communications sur la connaissance du contenu du projet de Constitution ainsi qu'aux appels divers aux citoyens pour le retrait de la carte d'électeur et l'exercice de leur droit de vote. Bref, les médias ont servi de tribunes d'expression pluraliste du droit à l'information, un droit fondamental garanti par les instruments juridiques tant nationaux qu'internationaux.

## **Mesdames et messieurs**

La couverture médiatique du processus référendaire aura été un pari gagné pour la Haute Autorité des

Médias et de l'Audiovisuel (HAMA), qui a, très tôt, réveillé les esprits en faveur du référendum constitutionnel, par diverses actions et activités.

L'Autorité Administrative Indépendante chargée, entre autres, de garantir la liberté de la presse et l'expression pluraliste des opinions, a offert aux médias publics et privés des formations de renforcement de capacités de leurs journalistes pour la réussite de la couverture médiatique de la campagne et du scrutin référendaires ainsi que de prochaines échéances électorales.

La HAMA a ensuite engagé les partis et regroupements de partis politiques à la compétition, par leur mobilisation, à travers le Cadre National de Concertation de Partis Politiques (CNCP), ainsi que le tirage au sort pour l'ordre de passage de leurs messages enregistrés à l'ONAMA et la diffusion des informations sur leurs activités de campagne.

Chargée de réguler les rapports de communication entre les pouvoirs publics, les organes d'information et le public, y compris en période électorale, la HAMA a édicté et vulgarisé, notamment par le biais de la Commission Nationale pour l'Organisation du Référendum Constitutionnel (CONOREC) et du CNCP, trois décisions encadrant la campagne référendaire, à

l'attention des acteurs du référendum, et directement aux médias. Il s'agit de :

- la décision n°037/HAMA/SG/2023, du 31 octobre 2023, portant respect des principes d'équité et/ou d'égalité, de pluralisme et d'équilibre de l'information par les media publics et privés pendant la campagne pour le référendum constitutionnel de 2023;
- la décision n°038/HAMA/SG/2023, du 31 octobre 2023, portant réglementation du temps d'antenne, du temps de parole et de l'espace rédactionnel dans les media publics pour le référendum constitutionnel;
- et la décision n°039/HAMA/SG/2023, du 31 octobre 2023, portant réglementation du temps d'antenne, du temps de parole et de l'espace rédactionnel dans les media privés pendant la campagne pour le référendum constitutionnel.

L'Autorité chargée de réguler l'accès et l'exercice de la profession de journaliste, qui a mis à disposition une charte des media du Tchad en période électorale, a aussi suspendu, après analyse des capacités et risques, les émissions interactives dans tous les media audiovisuels publics et privés, permettant ainsi une

couverture médiatique apaisée de la campagne référendaire.

Pour s'assurer du respect, par les media, de ces différents textes réglementaires en vue d'un meilleur déroulement de la campagne et du scrutin, la Haute Autorité des Media et de l'Audiovisuel a soumis les organes de presse privés intéressés à des grilles de programme spécifiques et a déployé à la supervision de toute la presse nationale, des missions dans les 23 provinces du pays.

Pour la sécurité des journalistes durant la période électorale, elle a distribué aux médias publics et privés, des gilets à son effigie. La HAMA a dû également équiper ses observateurs de téléphones et autres enregistreurs, pour la circonstance, à défaut d'équipements de monitoring adéquats.

## **Mesdames et messieurs**

Je voudrais, par ce point de presse, féliciter, au nom de toute l'équipe de la HAMA, les organes de presse qui ont assuré, avec professionnalisme, la couverture médiatique de la campagne référendaire, en accordant, à toutes les sensibilités engagées dans la compétition, un accès égal et/ou équitable à leurs media respectifs,

dans les conditions de programmation exigées, et les professionnels de l'information qui ont observé un comportement éthique tout au long du processus, dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information, jusqu'à la proclamation des résultats provisoires, par la CONOREC, puis définitifs, par la Cour suprême.

## **Mesdames et messieurs**

Je finirais par présenter, au nom de toute la HAMA et en mon nom propre, mes vœux pour une bonne et belle vie, à tous les acteurs de l'information et de la communication ainsi qu'à leurs publics respectifs, durant l'année 2024, qui démarre sous la 5<sup>ème</sup> République, ainsi que les années suivantes.

Je formule aussi le souhait que le journalisme au Tchad retrouve ses lettres de noblesse, par les efforts propres de ses acteurs, d'une part, et, d'autre part, des accompagnements de plus en plus efficaces de l'Etat, à la hauteur de la vision du développement harmonieux et pacifique de notre très cher pays berceau de l'humanité.

**Merci de votre bien aimable attention !**